NGE
Société par actions simplifiée au capital de 37.379.760 €
Siège social : Parc d'Activité de Laurade – 13103 Saint-Etienne-du-Grès – France
504 124 801 RCS Tarascon
LEI (*Legal Entity Identifier*) : 969500B2FUJ5DH639689
(la "**Société**")

AVIS DE CONVOCATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS D'OBLIGATIONS 2028 DU 26 MAI 2026

relative à l'emprunt obligataire d'un montant de 35.000.000 €
portant intérêt au taux de 3,200 % l'an et
venant à échéance le 8 décembre 2028
(Code ISIN : FR0014006W81)
(les **"Obligations 2028")**

Mesdames et Messieurs les porteurs d'Obligations 2028,

Nous vous convoquons par la présente en **Assemblée Générale** des porteurs d'Obligations 2028, le 26 mai 2026 à 10h30 (heure de Paris) dans les locaux du cabinet CMS Francis Lefebvre situés au 2, rue Ancelle – 92200 Neuilly-sur-Seine – France, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation du Remboursement et la Résiliation des Crédits Existants, de la mise en place des Nouveaux Crédits, de la conclusion du Nouveau Contrat de Crédits et des modifications des Modalités des Obligations 2028 en résultant
2. Autorisation de l'octroi des Nantissements de Second Rang et des modifications des Modalités des Obligations 2028 en résultant
3. Autorisation de la conclusion de la Nouvelle Convention Intercréanciers et de la Nouvelle Convention de Subordination et des modifications des Modalités des Obligations 2028 en résultant
4. Autorisation donnée au représentant de la masse des porteurs d'Obligations 2028 et à l'Agent des Sûretés pour résilier la Convention Intercréanciers et la Convention de Subordination et pour signer la Nouvelle Convention Intercréanciers et la Nouvelle Convention de Subordination
5. Autorisation des modifications apportées aux Modalités des Obligations 2028 pour aligner certaines stipulations, historiquement alignées sur le Contrat de Crédits, sur les stipulations équivalentes du Nouveau Contrat de Crédits
6. Autorisation des modifications apportées à (i) l'article 9.2(b) "*Early redemption with a flat fee*" et (ii) l'article 9.2(c) "*Residual maturity call option*" des Modalités des Obligations 2028 afin de réduire le délai minimum de notification de l'exercice de l'option de remboursement anticipé et prévoir sa révocabilité sous conditions
7. Autorisation de la modification apportée au paragraphe (a) de l'article 14.2 "*Collective Decisions*" des Modalités des Obligations 2028 afin de prévoir que l'assemblée générale statue à la majorité des deux-tiers des voix exprimées
8. Autorisation des modifications apportées aux Modalités des Obligations 2028 pour supprimer les stipulations relatives à l'Acquisition de la SADE n'ayant plus d'objet du fait de sa réalisation

9. Approbation des modifications des Modalités des Obligations 2028 et de la version consolidée des Modalités des Obligations 2028 modifiées résultant de l'approbation de l'ensemble des résolutions précédentes

10. Entrée en vigueur des modifications des Modalités des Obligations 2028 et de la version consolidée des Modalités des Obligations 2028 modifiées résultant de l'approbation de l'ensemble des résolutions précédentes

11. Accord sur le versement d'une contrepartie financière au profit des porteurs d'Obligations 2028

12. Dépôt des documents relatifs à l'Assemblée Générale

13. Pouvoirs

Conditions et modalités de participation

Quorum

L'Assemblée Générale ne pourra valablement délibérer que si les porteurs d'Obligations 2028 présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des Obligations 2028 en circulation.

Formalités préalables à effectuer pour participer à cette Assemblée

Tout porteur d'Obligations 2028, quel que soit le nombre d'Obligations 2028 qu'il possède, a le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée Générale dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article R.228-71 du Code de commerce, il sera justifié par un porteur d'Obligations 2028 du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'inscription de ses Obligations 2028 sur un compte ouvert à son nom auprès d'un intermédiaire habilité Euroclear France au deuxième (2ème) jour ouvré précédant la date fixée pour l'Assemblée Générale à minuit (heure de Paris).

Les porteurs d'Obligations 2028 devront justifier de cette inscription par la production d'une attestation datée du **21 mai 2026** de leur intermédiaire habilité.

Mode de participation à cette Assemblée

Tout porteur d'Obligations 2028 a le droit de participer à l'Assemblée Générale en personne, par procuration ou par correspondance.

A défaut d'assister personnellement à cette Assemblée Générale, les porteurs d'Obligations 2028 peuvent choisir entre l'une des formules suivantes :

- donner procuration à toute personne physique ou morale de leur choix : le choix du mandataire est en principe libre mais cette liberté de choix est limitée par les incapacités d'accepter ce mandat visées aux articles L.228-62 et L.228-63 du Code de commerce. La procuration doit être donnée par écrit, être revêtue de la signature du porteur d'Obligations 2028 mandant, indiquer ses nom, prénom usuel et domicile et, éventuellement, indiquer les nom et prénom du mandataire choisi. Le mandat ainsi donné vaut pour les Assemblées Générales successives convoquées avec le même ordre du jour ; ou

- voter par correspondance : il est rappelé que le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration sera adressé par la Société à tout porteur d'Obligations 2028 qui en fera la demande auprès de la Société.

Le formulaire de vote par correspondance ou, le cas échéant, par procuration, dûment rempli et signé ainsi que l'attestation d'inscription en compte devront parvenir (i) par courrier à la Société élisant domicile pour les besoins des présentes dans les locaux du cabinet CMS Francis Lefebvre situés au 2, rue Ancelle – 92200 Neuilly-sur-Seine – France et (ii) en version scannée par e-mail adressé à la Société (email : jsleoni@nge.fr) et à Aether Financial Services en qualité de représentant de la masse

des porteurs d'Obligations 2028 (emails : fbakayoko@aetherfs.com et enarboux@aetherfs.com) au plus tard le **23 mai 2026 à minuit (heure de Paris)**.

Pour cette Assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication.

Information préalable des porteurs d'Obligations 2028

Pour votre parfaite information, le projet de texte des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale est tenu à la disposition des porteurs d'Obligations 2028 (i) pour consultation ou copie, au siège social de la Société et (ii) en version électronique, auprès d'Aether Financial Services en qualité de représentant de la masse des porteurs d'Obligations 2028 (emails : fbakayoko@aetherfs.com et enarboux@aetherfs.com).

Les porteurs d'Obligations 2028 pourront en outre demander communication à la Société, dans les cinq (5) jours calendaires précédent la date de tenue de l'Assemblée Générale, des documents prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Président de la Société

Pour toute information complémentaire sur cet avis de convocation, veuillez contacter :

NGE
Parc d'Activité de Laurade – 13103 Saint-Etienne-du-Grès – France

Attention : Monsieur Jean-Sébastien Leoni
Email : jsleoni@nge.fr